



Dijon, jeudi 21 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04364

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

Feux d'artifices (Commune de Ravières)**Feux artifices canal de Bourgogne****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 23/07/2022 à 18:00 au 24/07/2022 à 09:00

- o **Canal de Bourgogne (sur le Bief 076Y)**
entre les pk 82.304 (pont sur RD189) et pk 82.504 (aval du bassin de Ravières) -
Tout le chenal

Commentaire :

Dans le cadre du feu d'artifice qui sera tiré en amont du pont de Ravières(RD 189) des mesures temporaires de stationnement des bateaux seront prises pour garantir la sécurité des usagers de la voies d'eau et des tiers. Le stationnement des bateaux devra s'effectuer au port de Ravières uniquement.Stationnement interdit entre le PK 82.304 au PK 82.504

Service(s) à contacter :

UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

25/07/2022

Chef d'Unité

Signé

Serge MOREAU

UTI Bourgogne

1 chemin Jacques Baerze - CS 36229

21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99